

Nos réf. : PK/JD/MCR

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>DATE DE CONVOCATION :</b> 25/10/2010	L'an deux mil dix le deux novembre à 18 heures 30
<b>DATE D'AFFICHAGE :</b> 02/11/2010	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de <b>Monsieur Pierre KNEPERT, Maire.</b>
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS :</b>  <i>En exercice : 27 Présents : 22 Votants : 27</i>	<b>Présents :</b> KNEPERT Pierre, MERAUX Jocelyne, BELZ Christian, PETIT Betty, MAKSOUH Mourad, PARRAIN Carole, CLAUDON Pierre, MORENO Christine, MANIAS Marcel, GROSJEAN Laurence, FONTAINE Dalila, RENOUX Alain, GRILLOT Fabienne, GRIFFON Pierre, PERRON Danièle, MORASCHETTI Elisabeth, MARTINO Jean-Luc, BIGEARD Isabelle, TRAVERSIER Agnès, GIRARD Jean-Claude, ATAR Nathalie, MOUHOT Marcel.  Formant la majorité des membres en exercice.
<b>OBJET :</b>  <i>Bulletin d'Information Générale</i>	<b>Excusés :</b> JACQUOT Laurent a donné procuration à BELZ Christian, MONNIN Jean-Pierre a donné procuration à MAKSOUH Mourad, CHATELAIN Pierre a donné procuration à RENOUX Alain, RADREAU Sophie a donné procuration à KNEPERT Pierre, PAGNOT Pascal a donné procuration à MOUHOT Marcel,  <b>Madame Jocelyne MERAUX</b> est nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L 2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Ville diffuse une revue municipale annuelle : un espace doit être réservé aux conseillers n'appartenant pas à la majorité. Le Conseil Municipal fixe les modalités d'application ainsi qu'il suit :

- La revue municipale dont l'édition est annuelle, un quart de page sera réservé à la dernière page de cette revue aux Conseillers n'appartenant pas à la majorité.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Transmise à la Préfecture le ..02/11/10

Publiée le ..02/11/10.....

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire

